

La mère dans les fabliaux du moyen âge : dénominations et statuts actanciels

S'intéresser au rôle de la mère dans les fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles, exige de replacer ce thème dans la perspective du statut de la femme dans nos textes comme d'étudier les principaux mots qui la désignent, sur un plan lexicologique puis fonctionnel. A la lumière de comparaisons linguistiques et littéraires avec *femme*, *moillier*, *oissor*, *pucelle*, *fille*, *demoiselle* et *meschine*, *mere* révélera en effet toutes ses facettes, dans les œuvres que nous restitue l'édition de Montaiglon et Raynaud¹.

Préliminaires linguistiques

C'est ainsi que nous relevons 459 occurrences de *femme*, 21 de *moillier* et une d'*oissor*. *Pucelle* s'emploie 142 fois, tandis que *fille*, *demoiselle* et *meschine* apparaissent respectivement à 124, 116 et 27 reprises. *Mere*, enfin, s'utilise à 80 occasions. Si ce mot est assez fréquent dans l'absolu, il s'avère soudain rare, confronté aux dominants *femme*, *pucelle*, *fille*, *demoiselle*. Voilà qui laisse d'autant plus perplexe, que le symétrique *pere* est aussi courant que *pucel-*

1 — A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles, imprimés ou inédits. Publiés avec notes et variantes d'après les manuscrits*, 3 vol., Slatkine Reprints, Genève, 1973. Les chiffres arabes renvoient aux numéros des vers. Les chiffres romains renvoient aux fabliaux dans cette édition, des impératifs de volume nous enjoignant souvent de taire les titres. Nous aurions pu choisir le *Nouveau recueil*, que nous n'avons pas d'emblée écarté. Mais après enquête comparative, nos conclusions ne s'en seraient pas trouvées modifiées. Ce qui ne pouvait que nous encourager à rechercher les causes d'une si régulière et relative discrétion de *mere* dans nos textes.

le. C'est pourquoi nous en rechercherons sans retard les explications².

1 - *Femme, moillier, oissor*

Dans ce dessein, notre enquête s'ouvrira avec l'examen de *femme*.

a - Ce vocable est d'abord une dénomination usuelle du genre féminin, au niveau de l'espèce humaine. Nos fabliaux en livrent 120 attestations. Le plus souvent, le terme est en collocation avec *home* et tolère ou non l'incidence d'un article indéfini³. Mais il arrive qu'on l'emploie sans aucun déterminant, quand on évoque un travestissement :

« Et la dame s'abandona
A regarder Frere Denize ;
Sa chiere et son semblant avise,
Aparseüe s'est la dame
Que Frere Denise estoit *fame* ;
Savoir vuet ce c'est voirs ou fable ».
(LXXXVII. *De Frere Denise*, vv 186-191)⁴.

Ailleurs, *femme* sera environné du seul article ou adjectif indéfini. Dans ce cas, il tolérera encore le pluriel (XLIX, 487 ; CX, 57, 189 ; CXLVII, 122 ; CXLIX, 574), un démonstratif (CXVI, 288 ; XVI, 44), un numéral (LXXIII, 7). Le vocable pourra se lier à *cors*, soulignant un physique féminin :

« Dame, dist-il, ce cuit-je bien,
Quar par matin fet bon lever ;
Mès l'en se doit desjeuner
D'une herbe que je bien conois ; [...]
N'estuet meillor à *cors de fame* ».
(XXIV. *Le flabel d'Aloul*, vv. 73-81).

Femme se devine générique⁵, et de ce fait, hermétique à des notions que le contexte prend en charge. Ainsi le mot ignore-t-il

2 — L'on ne peut pas, ici, avancer l'argument de l'archaïsme modéré ou du néologisme prudent, car nos vocables entrent dans la langue à des dates voisines. Voy. A. Grisay, G. Lavis, M. Dubois-Stasse, *Les dénominations de la femme dans les anciens textes littéraires français*, Publications de l'institut de lexicologie française de l'Université de Liège, Ed. J. Duculot, S. A., Gembloux, 1969. *Mère*, sous la forme *medre*, est attesté dès le X^e siècle. Voy. *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'A. Rey, Article « Mère », p 1227 b, Le Robert, Paris, 1992.

3 — Par exemple dans le fabliau CXXXI. *Li Sohaiz desvez*, vv. 1-5.

4 — On enregistre 49 autres attestations de *fame* dans cette configuration syntaxique.

5 — Pour s'en convaincre totalement, il suffirait de lire le fabliau XXXV. *De Guillaume au faucon*, vv. 146-152. Le mot y est déterminé par *totes* et aussitôt corrigé par le CR *oultre mer* qui en limite la portée :

les traits de virginité et d'âge. L'on doit en effet recourir à *jone*, ou l'unir au masculin *bacheler* pour révéler la jeunesse de son signifié. A moins que *vieille* ne qualifie le nom, opposable alors à *meschine*⁶. Parallèlement, *femme* n'a pas de contenu social. En contact, *chevalier* (LXXXVII, 28 ; XCIII, 5 ; XCIV, 15 ; VII, 4 ; XVI, 3 ; XLVIII, 6), *vavassor* (LVII, 9 ; XXIV, 10), *chastelain* (XXXV, 50), *contesse* (CXLVII, 339), *borgois* (C, 53 ; VIII, 51), *marchéanz* (XXXVII, 172), *vilain* (X, 1 ; LXI, 5 ; CV, 2) brossent un cadre noble ou plus roturier. *Bien nee, de grant parage* (V, 95 ; XCIV, 15), *gentil, cortoise*⁷ (XVI, 3 ; CXXXVI, 69), *riche* et/ou *haute* confirment une appartenance à la noblesse.

b - Par restriction et spécialisation de sens, *femme* vise ensuite l'épouse.

On le rencontre alors avec des noms qui, appliqués aux divers membres d'une famille, éclairent son acception par différenciation⁸. Le mot s'associe encore à des verbes et locutions verbales idoines⁹, comme de *mariee*, *mari* ou *seignor* et *baron* au sens d'époux. Enfin, le mot est déterminé par un CR au contenu social ou désignant une personne, le CR *autrui*, un adjectif possessif, éléments rendant sensible la notion de vie conjugale.

α - Mais dans nos fabliaux, *moillier* connaît la même valeur, comme ici où il se distingue radicalement de *drue*¹⁰ :

« A la cort n'ot nul chevalier
Qui drue n'i eüst ne moillier ».
(LV. *Du Mantel mautailié*, vv. 673-674).

Se ge por lui toz jors languis,
Qu'el ne le saige, c'est folie [...]
Ainsi porroie-ge amer
Totes les femes d'outre mer.

6 — On en trouve un exemple dans le fabliau CXXXIX. *Du prestre leint*, vv. 69-71 :
Devant son uis s'ala seoir,
Savoir se il (= un prêtre amoureux cherchant une aide) poist veoir
Ne *vieille fame* ne *meschine*.

7 — L'adjectif *cortoise* s'entend ici dans sa première acception, rappelée par G. Shéridan Burgess, in *Contribution à l'étude du vocabulaire pré-courtois*, Publications romanes et françaises, 100, pp. 20-34, Genève, Droz, 1970.

8 — *Pere, enfant, frere* dans le fabliau III, 408 ; *fille, enfant* dans le fabliau LII, 364 par exemple.

9 — Ils expriment une possession métaphorique, une négociation, des occupations domestiques typiques. On citera *espouser* (10 occ), *querir/requerre* (3 occ), *marier* (1 occ), *avoir* (17 occ), *prendre* (14 occ), *servir baron/garder ostel* (3 occ).

10 — Rappelons en effet que les premières acceptions du terme sont celles d'ami, de confident, favori ou féal et surtout, d'amant. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Tome II, Article « Dru », p. 776, a-b-c, Slatkine, Genève-Paris, 1982.

Comme *femme*, le nom s'utilise avec un possessif. Tous deux alternent¹¹, et sont partiellement synonymes. A son tour, *moillier* est CR de *prendre/requerir* et entre en collocation avec *mari*¹².

β - Dans semblable acception toutefois, l'on enregistre également *oissor*. D'où cet extrait, qui rend le substantif proche de *femme* :

« Et cele estoit si enflambée
De grant biauté et de valor,
C'on ne savoit si bele oissor.
Et autrement rehet celui
A cui son pere l'a donee ».

(III. *Du Vair palefroi*, vv. 664-666//652-653).

Néanmoins, seul *femme* présente ici des nuances et des valeurs supplémentaires. Par effet de sens d'abord, il peut dénoter à la fois l'épouse et la mère¹³, ou une concubine¹⁴.

c - Par seconde restriction de sens ensuite, le mot vise une femme de mauvaise vie¹⁵.

Femme est donc bien le plus général. C'est que son étymon *femina*, désignant celle qui allaite puis la femelle d'un animal, le prédispose à dénoter une femme puis une épouse. Or dès le latin, *femina* concurrence *mulier* dont est issu *moillier* au sens de femme. Il concurrence aussi *uxor* donnant *oissor* au sens d'épouse¹⁶. Notre texte illustre justement le phénomène, ni *moillier* ni *oissor* ne remettant en cause la suprématie de *femme* qui seul, établira des liens de synonymie avec les autres mots de notre corpus.

2) *Pucelle, fille, demoiselle, meschine*

a - Dans nos fabliaux, et selon les usages du temps, *pucelle*, premier d'entre eux, est la dénomination la plus courante de la jeune fille. Le contexte en livre des preuves, qu'il s'agisse de mots rappelant les liens de parenté du signifié¹⁷ ou de symétriques masculins dont le trait majeur reste celui de jeunesse¹⁸.

11 — Par exemple dans le fabliau VI. *De sire Hain et de dame Anieuse*, 408-409//294. On enregistre 14 attestations de *moillier* dans la configuration syntaxique mentionnée.

12 — Par exemple dans le fabliau CXXIII. *Du segrelain ou du moine*, 276-290.

13 — Par exemple dans le fabliau XXII. *De Gombert et des .II. clers*, 22-23//1-8.

14 — Par exemple dans les fabliaux LXXVII, 21, 93, 126 ; LXXXIX, 850 ; CXXXIII, 568.

15 — Par exemple dans le fabliau XVI. *Du chevalier qui fist sa fame confesse*, 128-132.

16 — Sur ces questions, voy. A. Grisay et alii., *op. cit.*, pp. 19-20.

17 — Par exemple dans les fabliaux XI. *La chastelaine de Saint Gille*, 23-27 (pour *pere*) et XXXI. *De l'Escuiruel*, 96-99 (pour *mere*).

18 — Par exemple dans le fabliau CXXII. *Le jugement des cons*, 70-80 (pour *bachelier* et *vallet*).

b - Il faut alors souligner que, dans cette conjoncture, *pucelle* précise *femme* ou *fille* :

« Quant Huet vit les *femes* nues,
Qui tant avoient les chars blanches,
Les cors bien faiz, les braz, les hanches,
Cele part vint à esperon [...]
Les *puceles* mout se dolosent,
Crient et dementent et plorent ».
(CXLVII. *Du chevalier qui fist les cons parler*, vv. 122-134).

« Une *fille* ot de bel cors gent,
Qui molt estoit mignote et bele,
Ne voloit oïr la *pucele*
De foutre parler à nul fuer ».
(CVII. *De la pucele qui abevra le polain*, vv. 12-14)¹⁹.

Au sens de jeune fille, *pucelle* équivaut à *demoiselle* – *fille* aussi – et à *meschine* :

« Li *vallès* vint à une ville ;
Si parole à une *meschine*,
Celi quiconques miex li siet ».
(XLIV. *Du vallet qui d'aise à malaise se met*, vv. 27-29).

Ajoutons dans l'immédiat que *pucelle* - et *fille*, ignorent le critère de l'origine sociale, précisée dans les mêmes conditions que pour *femme*. On ne s'étonnera pas, alors, qu'alternent *pucelle*, *fille* et *demoiselle*²⁰, ou *meschine* et *fille*²¹.

Mais ces vocables présentent des divergences. Ainsi *demoiselle* ne concerne-t-il que la jeune fille noble²², d'où sa vitalité en apostrophe où, souvent lancé par un amant, le mot prend des inflexions respectueuses²³. Si *fille*, pour sa part, vise bien un être de sexe féminin, ce sera toujours du point de vue de la filiation paternelle, maternelle ou des deux ensemble²⁴. Si ce mot²⁵, et

19 — Autre attestation de pucelle dans la même configuration contextuelle : III, 315.

20 — Voy. en particulier, le fabliau CXXI. *De l'Escuiruel*, vv. 5-91.

21 — Voy. en particulier, le fabliau XCVIII. *De Jouget*, vv. 16-21.

22 — C'est attesté dans cinquante-quatre occurrences. Sur ce trait, fondamental, voy. A. Grisay *et alii*, *op. cit.*, pp. 167-168.

23 — Voy. *Ibid.*, pp. 175-176. Pour ce qui est de nos fabliaux, le fait est attesté dans quinze occurrences.

24 — C'est attesté dans quatre-vingt-treize occurrences. Il arrive parfois qu'à la faveur d'une apostrophe affectueuse, une forme de parenté plutôt morale se substitue à la parenté biologique. Voy. A. Grisay *et alii*, *op. cit.*, p. 223. Dans nos fabliaux, on lira :

« Et dit la dame : 'Savez bien

Qu'il vus ayme sur tote rien ?

- Oïl, certes, ma douce dame ;

- Or arere, fille, tost va ... » (XLVIII. *Le dit de la gageure*, vv. 21-25).

25 — Notamment dans les fabliaux III. *Du vair palefroi*, 313 ; CXIX. *Le meunier et les .II.*

femme, sont étrangers au critère de l'âge, ce n'est le cas ni de *meschine*, ni de *pucelle*, ni de *demoiselle* :

« Et bien le nous dit et raconte,
Qu'ele avoit une fille bele
Qui estoit mout gente pucele [...]
La pucelete avoit. XV. anz ».
(CXXI. *De l'Escuiruel*, vv. 3-15)²⁶.

« La damoisele oï sovent
Du bachelier le ventement ».
(LXXVIII. *Du vallet aus. XII. fames*, vv 31-32).

« Une damoisele sonjoit
Que uns bacheliers qui l'amoit,
Vestuz d'une cote de pers,
Venoit d'entort et de travers
Et avoeques li se couchoit ».
(CXXXIV. *De la damoisele qui sonjoit*, vv 1-5).

Comme *fille*, il est vrai, *demoiselle*, *pucelle* et *meschine* n'impliquent pas forcément virginité ou célibat²⁷. Mais mariée, une jeune fille ne se nommera plus *pucelle*. Ainsi dans le *Vair palefroi* où, évoquant les instants qui précèdent le mariage de l'héroïne, l'auteur use de la locution « *estre espousée* » au futur, de façon à bien marquer le changement d'état :

« La parole ont si devisée
Que la pucele ert espousée,
Ce dient tuit, à l'ajorner ». (III., vv 709-711).

Néanmoins, un personnage féminin demeurera fille de –, en toutes circonstances²⁸.

c - De son côté, *pucelle*, maintenant, développe une seconde acception.

clers, 277.

26 — Le trait de jeunesse est particulièrement accentué ici, dans la mesure où, en principe, l'on réservait *pucelete* pour l'enfance proprement dite, tandis que *pucelle* s'appliquait à partir de la puberté. L'on voit que, dans notre exemple, l'auteur rend pourtant les deux mots synonymes. Voy. A. Grisay *et alii*, *Op. cit.*, p 158.

27 — Pour *fille* : XXII, 44 ; XXXI, 120. Pour *demoiselle* : III, 786, 826, 1244, 1280 ; XX, 40 ; XXXIV, 685 ; LXV, 48 ; LXXVIII, 31 ; LXXXV, 20 ; CI, 39 ; CVIII, 80, 107 ; CXI, 123 ; CXXVI, 49 ; XXXI, 300, 303, 239, 323, 344 ; XXXIII, 172, 205, 210, 238, 268, 348, 368, 374 ; XXXIV, 618, 680 ; LIX, 3 ; LXXIV, 32 ; LXXXVII, 66 ; CX, 68 ; CXI, 153, 163, 192 ; CXXI, 111 ; CXXVI, 85 ; CXLVII, 317 ; CXLIX, 240. Pour *meschine* : CXXVI, 150.

28 — Trois fabliaux suffiraient à le démontrer : CXLIX. *De la dame escoilliée*, 189-191 ; LXVII. *De pleine bourse de sens*, 163-164 ; III. *Du vair palefroi*, 1289-1291.

Il dénote alors une suivante, d'où son emploi conjoint avec *serjant* et *escuier*²⁹ et sa synonymie avec *meschine*³⁰ et *demoiselle*³¹, *filie* prenant le sens particulier de servante de Dieu :

« Mais la dame li fist acroire,
Et par droite veritei croire
Qu'ele ert aus *Filles Dieu* rendue ».
(LXXXVII. *De Frere Denise*, vv. 319-321).

Cependant, seul *pucelle* est ici le plus riche. Aussi classerons-nous à notre tour³² les termes interrogés en deux groupes, dont la hiérarchisation³³ interne prendra en compte fréquence et étendue du spectre sémantique. Avec *femme*, *moillier* et *oissor*, le premier concernera les signifiants de la femme et de l'épouse. Avec *pucelle*, *demoiselle*, *meschine* et *filie*, l'autre concernera ceux de la jeune fille. Comme on l'aura vu, des liens complémentaires de synonymie existent dans chaque groupe. Or entre eux deux, *femme* crée des liens de même nature et affirme la cohésion d'un système dont il nous convient de mesurer la place qu'il réserve à *mere*.

3 - Mere

a - Ce mot témoigne d'abord d'une relation maternelle à caractère divin, et entre en collocation avec *Damedex* :

« J'ai », fait li chevaliers, 'creance
En Damedeu et en sa *mere* ».
(CLI. *Du chevalier qui recovra l'amor de sa dame*, vv. 228-229)

b - Par la suite, il glisse à la sphère humaine.

Il désigne dans ce cas une femme, sans condition d'origine sociale, ayant mis au monde un enfant, ce que peut spécifier le verbe *porter*.

« S'il ne fet reson à sa *mere*,
Je dout mout qu'il ne le compere [...]
Puis dist à soi : 'Maleürée,
Porquoi me sui à lui clamée ?
Deables furent à mon nestre,
Quant mon chier *filz* penduz doit estre,

29 — C'est attesté dans trente-cinq occurrences.

30 — Ainsi à sept occasions.

31 — Ainsi à vingt-neuf occasions.

32 — Nous retrouvons les catégories que proposent A. Grisay et alii., *Op. cit.*

33 — *Fille* se trouve précisément mentionné en quatrième position, sous la rubrique « *Dénominations secondaires de la jeune fille* », par A. Grisay et alii., *Op. cit.*, p 259 puis pp. 223-225.

Que je portai dedenz mes flans' ». (CXXV. *Du prestre qui ot mere a force*, vv. 69-90)³⁴.

Il arrive également que le nom s'applique à la mère biologique, dans son double rôle plus précis de femme nourricière et assurant une éducation³⁵. Mais *mere* reste en retrait des autres vocables étudiés, gardant en commun avec eux le simple trait d'être appartenant au sexe féminin. Or la pauvreté dénotative de *mere*, qui contraste avec la richesse de *femme*, *pucelle*, *fille*, *demoiselle* et *meschine*³⁶, conditionnera son poids fonctionnel.

Prolongements actanciels

(*La mère dans les fabliaux : une « conjointure » orientée*)

Afin de s'en convaincre, on parcourra au préalable les lignes qui suivent, synthèse de notre analyse sur la question. Pour des raisons de volume, nous ne reproduirons pas, ici, les tableaux relatifs aux autres termes que *mere*. Mais nous n'en tairons pas la teneur. Y glisser de fréquentes allusions sera en effet indispensable, pour évaluer le plus correctement possible le rayonnement symbolique du mot retenu.

Evocation d'un décès maternel, dans le chagrin d'un fils réconforté par son père, et la nécessité de son mariage. *MERE*, CS *d'estre morte*. En collocation avec *estre en point de marier/bachelor/soi pasmer ; plorer*. V, 72, 76.

Evocation d'une figure maternelle, dans la mise au point d'un mariage arrangé au bénéfice moral de son instigatrice. *MERE*, CS *de n'avoir plus enfant/espier* (+ *vavassor endeté* CR). Caractérisé par *vielle/veve*. En coll. avec *vallet/fere le mariage*. XCVIII, 8, 14.

Evocation d'un décès maternel rendant nécessaire un mariage, dans la mention de l'héritage laissé par la défunte. *MERE*, en coll. avec *ne lessier engagier* (+ *amis* - de la défunte - CS) + *meson* CR. V, 122.

Evocation d'un décès maternel regretté, et la détresse d'une jeune fille condamnée à un mariage arrangé. *MERE*, CS *d'estre morte* en interrogative (dans une plainte adressée à Dieu) / *d'estre* (au passé simple) + *jà*, en contraste avec *pere* CS *d'estre* (au présent) + *encor*. En coll. avec *trahir* (+ *pere* CS) / *covenir fiancier isnel le pas*. LXXIV, 97 ; XI, 71.

34 — Cette acception est attestée dans soixante-six autres occurrences.

35 — Ainsi en V, 72 ; XXXII, 30 ; CXXI, 17, 56, 75, 91 ; CXLIX, 229, 233, 248, 270, 376, 560, 571.

36 — Etant bien sûr entendu que *moillier* et *oissor* n'auront pas non plus, vu leur extrême rareté, de grands rôles.

Evocation d'une figure maternelle, dans la mention d'un décès paternel favorisant la complicité d'une fille avec sa mère. *MERE*, en coll. avec *pere* (+ *estre* au passé). CR d'*avoir*; CS de *s'entramer* (+ *fille*). Variations sur le thème. LXXXVII, 30, 32; XLIII, 30.

Evocation d'une figure maternelle, dans l'amour exclusif d'une mère à sa fille. *MERE*, CS de *chierir*. En coll. avec *pere*. CXXI, 14.

Evocation d'une figure maternelle, dans la plainte d'une jeune fille violée pendant son sommeil. *MERE*, CR de *revoir*. En coll. avec *pere*/*depuceler*. CXXXIV, 29.

Evocation d'un décès paternel, laissant des enfants dans le dénuement le plus extrême. *MERE*, CR dét. dans l'expression *estre sanz conseil de* (+ *dui frere* CS). En coll. avec *poureté/faire sentir mese-se*. XCVI, 2.

Evocation d'une figure maternelle, dans la mention d'un meurtre hypothétique. *MERE*, CR de *tuer*. LII, 362.

Evocation d'une figure maternelle, dans les tourments d'une mère pour sa fille à marier. *MERE*, CS d'*estre en grant pensée*. XLIV, 79.

Evocation d'une figure maternelle, dans la confirmation d'une promesse en mariage. *MERE*, en contexte adapté. XLIV, 206.

Evocation d'une figure maternelle divine, dans une prière à la Vierge en faveur des marchands. *MERE*, apostrophe (+ Dieu CR dét.). XLI, 16.

Evocation d'une figure maternelle divine, dans l'affirmation de sa foi chrétienne. *MERE*, CR d'*avoir creance*. En coll. avec *Damediex*. CLI, 229.

Evocation d'une figure maternelle divine, dans la description de fléaux s'abattant sur un homme aux mœurs critiquables. *MERE*, CR de *hair/en coll. avec Dieu*. LXVII, 31.

Evocation d'une figure maternelle dans l'autorisation demandée par une jeune fille, d'entrer en religion. *MERE*, CR de *requerir*. LXXXVII, 39.

Evocation d'une figure maternelle, dans la disparition d'un enfant et les tourments engendrés. *MERE*, CR circ. de *s'en embler*/CS d'*estre a malaise, ne savoir, soi desconforter*. LXXXVII, 125, 127.

Evocation d'une figure maternelle, dans l'aveu d'un vol d'enfant. *MERE*, CR circ. de *traire* (+ fille implicite) *d'enchiez*. LXXXVII, 237.

Evocation d'une figure maternelle, lors de gaies retrouvailles entre une mère et sa fille, crue perdue. *MERE*, CR de *mander*/CS d'*avoir grant joie*. LXXXVII, 314.

Evocation d'une figure maternelle, dans une intervention visant à apaiser tout désir de vengeance au sein d'un ménage. *MERE*, CS d'*estre sage et bone*. XX, 308.

Evocation d'une figure maternelle, dans l'affirmation du respect total voué, par un chevalier, à sa fille restée vierge. *MERE*, CR d'*apeler* (+ *bachelor* CS). En coll. avec *n'avoir serue ne tochiee fille*. CIV, 45.

Evocation d'une figure maternelle, dans l'exposé d'une généalogie prestigieuse. *MERE*, en coll. avec *chevalier/pere, estre emparenté de*. V, 106.

Evocation d'une figure maternelle idéalisée, dans la mention d'un lien de parenté supposé mais revendiqué, et le rejet d'une ascendance réelle. *MERE*, CS d'*estre* + *haute borgoise*. Caractérisé par *clope et contrefaite niés* ; *laide, vielle, sote* en formule de souhait. CXXIX, 121, 123, 132.

Evocation d'une figure maternelle redoutée, chez un mari craignant que sa femme ne ressemble à sa mère. *MERE*, CR dét. de nature. Caractérisé par *fieri et dure, fieri et grifaigne*. CR de *retraire* au subj. négatif (en consécutive). CXLIX, 558, 560, 270.

Evocation d'une figure maternelle, dans une formule de souhait. *MERE*, CR. dét. d'ame. En coll. avec (*estre*) *né de/prier*. XC, 138 ; CXXVIII, 304.

Evocation d'une figure maternelle, dans une formule de jurement. *MERE*, CR de *devoir foi*. XCVI, 60.

Evocation d'une figure maternelle, dans la revendication, par l'intéressée, d'un lien de parenté biologique. *MERE*, CS d'*estre*. En coll. avec *porter* (+ CR). IX. *mois entiers*. CXXIX, 126.

Evocation d'une figure maternelle, dans le reniement d'un lien de parenté formulé par un fils menacé d'excommunication. *MERE*, CR de *renoier, avoir nié, cuidier* (+ *estre* au subj.). En coll. avec *prestre*, CS d'*estre malvais et faus, desloiaus, escommeniez*. Variantes. CXXV, 126, 117, 121, 171, 172, 173, 154, 162.

Evocation d'une figure maternelle, reconnue par un fils refusant de « *foutre avant* » une usurpatrice pour prouver sa bonne foi. *MERE*, CS attribut, en formule assertive ; CR de *foutre* (en sub. hypothétique). CXXIX, 198, 203.

Evocation d'une figure maternelle, dans l'obligation notifiée à un fils réticent d'honorer une mère insupportable/de veiller sur elle. *MERE*, CR de *mettre sus palefroi* (à l'impératif) / *porter grant honor*. Variantes. CXXV, 135 ; CXXIX, 161.

Evocation d'une figure maternelle, dans la nécessité de rappeler à l'ordre une mère prétendue biologique, et excessive. *MERE*, CR de *faire raison*. En sub. hypothétique. CXXV, 69.

Evocation d'une figure maternelle dans le portrait d'une mère ombrageuse, exigeant d'être traitée avec tous les égards. *MERE*, caractérisé par *vielle*, *felonessse*, *amere*, *boque*, *laide*, *hideuse*, *contralieuse*. Variantes. CXXV, 3, 33.

Evocation d'une figure maternelle, dans l'acceptation filiale d'une invite à la confiance. *MERE*, à l'apostrophe. En coll. avec *parler* (à l'impératif). CXLIX, 229.

Evocation d'une figure maternelle, dans l'énoncé de recommandations matrimoniales et langagières, touchant aux choses du sexe. *MERE*, CS de *chastier*. CXXI, 17.

Evocation d'une figure maternelle dans l'énoncé de recommandations faites à une future mariée. *MERE*, CR de *prendre essample*. CXLIX, 227, 233.

Evocation d'une figure maternelle, dans une réponse jugée interdite à une question d'ordre sexuel. *MERE*, CS de *dire* « *que ce est vit* ». En coll. avec la prétérition « *Ja soit ce qu'il soit desveez* ». CXXI, 56.

Evocation d'une figure maternelle dans une question relative aux choses du sexe, et censurée par l'interlocutrice. *MERE*, à l'apostrophe. CXXI, 33, 52.

Evocation d'une figure maternelle dans l'entreprise, vaine, d'interdire à une jeune fille l'usage de mots sexuels. *MERE*, CS de *s'en aller plorant*. CXXI, 91.

Evocation d'une figure maternelle, dans le rappel d'une éducation sexuelle inefficace. *MERE*, CS de *comander* (avec CR d'une teneur inadaptée aux choses du moment). En coll. avec *soi couchier* + *acoler/voloir besier*. XCVIII, 294.

Evocation d'une figure maternelle, dans le rappel d'une éducation incitant une épouse à désobéir à son mari. *MERE*, CR de *loer*. En coll. avec *otroier commanz nié/chastiment*. CXLIX, 376.

Remarque mysogine d'auteur, incitant à ne pas suivre les conseils d'une mère, estimés subversifs. *MERE*, en coll. avec *croire* à l'impératif négatif. CXLIX, 248.

Evocation d'une figure maternelle, dans le souvenir des circonstances ayant conditionné un mariage funeste. *MERE*, CR d'*espouser* (+ « *taion* » visant le responsable de la négociation). En coll. avec *oïr ramentevoir*, *ne voloïr metre en obli* (+ *enfés* CS). V, 210.

Evocation d'une figure maternelle, dans le souvenir d'une scène de viol. *MERE*, CR de *foutre*. CII, 49, 61.

Evocation d'une figure maternelle, dans la peinture d'une femme adultère agréant à son amant. *MERE*, CS de *faire tartes et pastez*. XXXII, 22.

Evocation d'une figure maternelle, dans une comparaison d'organes génitaux entre une mère et sa fille. *MERE*, CS de « *ferer traus* », XX, 233.

Evocation d'une figure maternelle, dans la peinture d'un mari niais, allant chez sa belle-mère reprendre le con perdu de son épouse. *MERE*, CR circ. de venir. En coll. avec *envoier por con*.

Evocation d'une figure maternelle, dans la glorification des attributs sexuels d'un serviteur. *MERE*, en coll. avec *hom nez/estre de vit racinez*. XXI, 85.

Evocation d'une figure maternelle, dans la menace d'une mutilation sexuelle infligée à une épouse – comme à sa mère, en cas de révolte. *MERE*, CR d'*oster coillon* (en comparative). En coll. avec *reveler*. CXLIX, 571.

Evocation d'une figure maternelle, dans la douleur d'une fille pour une correction infligée à sa mère par son époux. *MERE*, CR de *plorer*. En coll. avec orgueil. CXLIX, 545, 547, 430, 435, 438.

Moyennant quoi, nous indiquerons que d'un côté, *femme* remplit 239 fonctions, *moillier* 17 et *oissor* une. De l'autre côté, on investit pucelle de 69 rôles. Ce réceptacle devance *demoiselle*, *fille* et *meschine*, présents dans 63, 54 et 16 schèmes. Certes, nous ne reprendrons pas ici les pages de Ph. Ménard relatives à la femme dans les fabliaux³⁷. Nous n'inventorierons pas plus, dans le sillage de P. Nykrog, les divers sujets de ces textes³⁸. Mais nous insisterons sur des aspects cruciaux. Ainsi la suprématie sémantique de *femme* et *pucelle* se prolonge-t-elle bien au plan actanciel, *femme* s'affirmant en figure archétypale. Au sein des deux groupes se tissent, c'était prévisible, des liens d'équipollence et de complémentarité, laissant *oissor* strictement iso-fonctionnel de *femme*. *Moillier*, pour sa part, permet l'insertion de dix rôles ignorés de celui-ci, tandis que *meschine* et *demoiselle*, *pucelle* et *meschine* ; *pucelle*, *fille* et *demoiselle* ; *demoiselle*, *meschine*, *fille* et *pucelle*, partagent plusieurs connotations symboliques. En parallèle, *demoiselle* entre dans l'expression de 43 situations inconnues de *pucelle*, dont il étend ainsi l'éventail actanciel. C'est avec de tels paramètres à l'esprit, que l'on se tournera vers *mere*. Le réceptacle endosse 49 fonctions, ce qui déjà, le situe assez loin des mots dominants.

37 — Ph. Ménard, *Les fabliaux, contes à rire du moyen âge*, pp. 20, 76, 139 ; 133-135 ; 115-116, 136, 187. PUF, littératures modernes n°32, Paris, 1983.

38 — P. Nykrog, *Les fabliaux. Nouvelle édition*, pp. 52-71 ; 193-207. Publications romanes et françaises, 123, Genève, Droz, 1973.

Mais de surcroît, le substantif n'est réellement opérant que dans 38 cas. A l'examen des 11 ici écartés, il s'avère que son emploi coïncide, par cinq fois, avec l'évocation d'un décès maternel, occultant le rôle de la mère pour conférer un relief accru à celui du père. Un père tentant de consoler son fils, qu'attriste la mort de sa mère aux vers 72-76 du fabliau V. *La houce partie* :

« Se fist li vallés lèz son père,
Et *regretoit* sovent sa *mère*,
Qui moult souef l'avoit norri ;
Il se pasma, pleure por li,
Et li pères le reconforte :
'Biaus filz, fet-il, ta *mère est morte*' ».

Une autre disparition semblable laissera des enfants dans le dénuement le plus extrême :

« Il estoient jadis dui frere
Sanz conseil de pere et de *mere*,
Et tout sanz autre compaignie ;
Pourez fu bien lor amie,
Quar sovent fu en lor compaignie,
Et c'est la riens qui plus mehaingne
Cels entor qui ele se tient :
Nus si granz malages ne vient ».
(XCVI. *Estula*, vv. 1-8).

Si, dans six occasions, nos auteurs paraissent mettre en scène des mères, ils soulignent en fait leur absence, ou le désir qu'elles ne soient pas³⁹. Tel mari niera en fin de compte l'existence de sa belle-mère, tant il craindra que son épouse, confirmant notre interprétation, ne lui ressemble :

« Moult se vait li quens porpensant
Par quel art et par quel senblant
Face sa fame vers lui vraie,
Que à sa *mere ne retraie*,
Qui si estoit fiere et grifaïne. [...] *[...]*
Ge ne sui pas de la nature
Ma *mere* qui est fiere et dure ;
Ge retrai plus, sire, à mon pere
Que ge ne faz voir à ma *mere* ».
(CXLIX. *De la dame escoillée*, vv. 267-271 ; 557-560).

39 — Parce que dans l'imaginaire de nos fabliaux, elles sont souvent horribles et pénibles. Si elles sont autorisées dans l'histoire, il n'est alors pas étonnant qu'on les idéalise. Ainsi, pour les deux aspects conjugués, dans le fabliau CXXIX. *De la vielle ou de la vielle truande*, 121, 123, 132.

Mentionner une mère dans des formules de souhait (XC, 138 ; CXXVIII, 304) et de jurement où *ame* introduit le doute sur l'existence de l'intéressée (XCVI, 60) ; la rendre victime d'un éventuel meurtre (LII, 362), ôtent toute épaisseur crédible aux personnages visés. Or il arrivera qu'un prêtre repousse telle femme se prétendant sa mère (CXXV, 117, 121, 126, 154, 162, 172, 173) ; refuse de la traiter avec honneur (*Ibid.*, 135 ; CXXIX, 161) ; l'oblige à revendiquer, en pure perte, le lien de parenté contesté (CXXIX, 124-128). Comme tout à l'heure au plan linguistique, *mere* s'efface donc, *a priori*, au plan symbolique. A l'inverse, d'autres termes se manifestent pour leurs spécialisations. C'est avant tout le cas de *femme*. Le mot est le pivot de 20 schèmes, où joue à plein le ressort de la misogynie⁴⁰. Le terme s'illustre là dans 54 occurrences, dont 18 invitent les hommes à se défier des femmes, capables de trahison, de tromperie ou entretenant un commerce douteux avec le diable. *Femme* est non moins indispensable dans 27 cas où joue le ressort, prépondérant dans nos textes, de l'adultère : 74 de ses occurrences en caractérisent les motifs principaux, qu'il s'agisse de l'espionnage d'un mari soupçonneux⁴¹, l'infidélité d'une épouse prise sur le fait⁴² ; de ses tentatives de mystification⁴³ ou de déculpabilisation⁴⁴ ; du meurtre de l'amant⁴⁵ et des péripéties annexes auxquelles cette situation, déjà secondaire, donne lieu⁴⁶.

Après *femme*, *pucelle* et *demoiselle* méritent intérêt. Associés ou non à *fille* et *meschine*, ils illustrent l'opposition d'un père à tel mariage, ou le stratagème inventé par telle jeune fille pour le plier à ses désirs⁴⁷. Ils servent encore à peindre des appétits érotiques exacerbés⁴⁸, ou soulignent un dégoût, réel ou feint, pour

40 — *Mere* ne convient pas dans ce type de situation. Notre tableau en recense un seul exemple, dans le fabliau CXLIX. *De la dame escoilliée*, 248.

41 — On retiendra ici l'histoire XXIV. *Le flabel d'Aloul*, 118, 152.

42 — Ainsi en : XXIV, 161, 169 ; XCIII, 248 ; XXXII, 36 ; LXI, 64, 75 par exemple. *Moillier* est peu rentable dans ce cas, où on le sollicite à peine trois fois (CXL, 100, 103, 155).

43 — Ainsi en : XXIII, 27, 201, 205 par exemple.

44 — Ainsi dans l'histoire XXIV. *Le flabel d'Aloul*, 235, 243, 250, 263.

45 — Ainsi dans le fabliau LXXXIX. *Du prestre qu'on porte ou de la longue nuit*, 88.

46 — Ainsi en LXXXIX, 133, 137, 188 où l'infidèle, ignorant sa mort, s'étonne du silence de son amant ; 243, 404, 471, 850, 1065 où le mari meurtrier surprend sa femme à déplacer le corps de l'amant, l'appelle à l'aide alors que ce cadavre, tombant sur lui, l'étouffe, enterre ce corps ou en note la disparition mystérieuse.

47 — Ainsi en : III, 315 pour *pucelle* ; CX, 19 et CXLIX, 190 pour *fille* ; III, 100, 248 quant au premier schème. On se reportera en : III, 435 et 456 pour *fille* puis *pucelle*, et en III, 362 pour *demoiselle* quant au deuxième schème.

48 — Ainsi en : XXXI, 239 et CXXVI, 85 pour *pucelle* ; XXII, 14 et 17 pour *fille* ; XLVIII, 69 pour *demoiselle*. Ces mots s'environnent d'expressions éloquentes : faire assaut, vit (CS de tendre), sospirer, querir rudement/estre molt eschaufez de. *Mere* s'inscrit assez

toute conversation à tonalité sexuelle⁴⁹. De son côté, *demoiselle* se distingue, surtout afin d'évoquer les faits et gestes d'une suivante trop dévouée à sa maîtresse et installant un malentendu amoureux, éprise de l'amant de celle-ci, avertissant un mari trompé de l'inconduite de sa femme ; les rendez-vous secrets d'une jeune fille avec son amant ; de cocasses scènes à caractère scatologique.

Ailleurs, *pucelle* fait jeu égal avec *meschine*. L'on nous décrit alors une invite à des ébats amoureux. Dans le même temps, *meschine* et *demoiselle* nous campent une amante enjoignant à son compagnon de lui rendre « .I. foutre », à moins que *pucelle* n'évoque la menace de suicide lancée par une jeune fille à son père, trop prompt à la marier⁵⁰ ; un refus catégorique à une union rejetée ; une scène de viol effective, avortée, se déroulant ou non chez un hôte imprudent⁵¹ ; un ingénieux manège, visant à substituer une épouse légitime à une jeune fille convoitée, au grand dam d'un mari adultère flanqué de son acolyte⁵².

On le constate aisément, fussent ces diverses fonctions décrites à grand traits et sélectivement : les deux groupes principaux de mots analysés, s'ils nous offrent la quasi totalité des noms appliqués à la femme dans nos textes, résument aussi les multiples statuts actanciels qu'on y lui octroie. Or dans l'une et l'autre perspectives, *mere* est un élément charnière entre ces deux ensembles. Certes, le mot est impropre à l'évocation d'intrigues adultères, comme à celle de scènes érotiques. Mais il est capital : les décès maternels⁵³ sont des prolepses obligées à l'émergence du thème du mariage⁵⁴, le plus souvent objet de négociations

mal dans ce type de contexte. Notre tableau ne l'enregistre que dans 14 schèmes à coloration sexuelle, sur 49.

49 — Ainsi en : CVII, 14 pour *pucelle* ; LXV, 5, 24, 29, 40 et CXI, 31, 37, 70, 75 pour *fille* ; CXI, 1, 20, 44 pour *demoiselle* ; CVII, 35 pour *meschine*.

50 — Ainsi dans le fabliau XI. *De Brunain, la vache au prestre*, 10.

51 — Ainsi en : XXII, 49, CXIX, 275, 174, 179, 213 ; CXLVII, 133 ; XXXIV, 680 pour *pucelle* ; XXII, 44 et CXIX, 277 pour *fille*.

52 — Ainsi dans le fabliau XXXIII. *Le meunier d'Arleux*, 155, 180, 209, 239 pour *pucelle* ; 274, 168 pour *demoiselle*.

53 — Le fabliau LXXIV. Du vilain mire y insiste particulièrement, aux vers 15-34 :

« El païs ot .I. chevalier,
Viez hom estoit et sanz moillier,
S'avoit une *fille* mout bele [...]
La *pucele* qui mout fu sage,
N'osa contredire son pere,
Quar orfeline estoit de mere ».

Les schèmes concernés sont en gras dans notre tableau.

54 — Nos auteurs conçoivent de manière si imbriquée disparition maternelle et éclosion de cette trame, que la figure archétypale *femme*, sans empiéter sur *mere*, le rappelle dans trois genres de situations qui se matérialisent en : V, 66, 95 et 115 ; CX, 57 ; CXVI, 116 et 243. *Femme* s'entend alors au sens d'épouse.

marchandes et source d'inspiration productive. Nous comprenons mieux, alors, l'emploi discret de *mere* dans nos fabliaux : peu riche de sens et de connotations suggestives, il aurait risqué, trop présent, d'en freiner la dynamique. Mais son absence radicale en eût aussi, et définitivement, compromis l'équilibre : la thématique du mariage conditionne la mise en place du classique triangle de la liaison adultère et l'évocation de scènes érotiques, moteurs de nos textes. Or ce sont bien là tous les enjeux, paradoxaux, d'un mot méritant pleinement, l'on en juge, qu'une étude, même brève, lui fût consacrée.

Corinne ZEMMOUR,
D^r de Paris IV